



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

Le mercredi 5 novembre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 5 novembre 2025

• (1730)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous reconnaissons que la réunion a lieu sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre, nous poursuivons notre étude des services de police et de sécurité publique autochtones.

Je demanderais à tous de ne pas oublier les interprètes. Si vous n'utilisez pas votre oreillette, assurez-vous de la déposer sur l'autocollant où vous voyez un symbole d'oreillette. Éteignez vos micros. Veuillez vous assurer que les micros autour de vous sont éteints.

Nous remercions chaleureusement nos interprètes. Vous êtes fantastiques.

Sans plus tarder, j'aimerais souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Nous accueillons l'honorable ministre de la Sécurité publique. Nous accueillons aussi M. Talal Dakalbab, sous-ministre adjoint principal, Secteur de la prévention du crime, du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Nous accueillons aussi M. Bryan Larkin, sous-commissaire supérieur de la Gendarmerie royale du Canada. Et nous accueillons M. Adrian Walraven, directeur général, Affaires autochtones, Secteur de la prévention du crime.

Bienvenue, monsieur le ministre. Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, et il y aura ensuite quelques rondes de questions.

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique): Merci, monsieur le président.

Merci, chers collègues. C'est un honneur d'être de retour ici. Comme vous le savez, j'ai comparu devant votre comité plusieurs fois au fil des ans. C'est toujours un plaisir d'être parmi vous.

Je tiens aussi à reconnaître que cette séance se tient sur les territoires non cédés de la nation algonquine anishinabe.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invité à cette réunion pour parler du travail de notre gouvernement visant à améliorer la sécurité publique dans les communautés des Premières Nations et des Inuits.

[Traduction]

Notre gouvernement reste déterminé à collaborer avec tous les partenaires et l'ensemble des provinces, des territoires, des Premières Nations et de la population inuite pour répondre aux besoins uniques des communautés inuites et des Premières Nations en matière de services de maintien de l'ordre. Nous offrons donc des programmes de financement à coûts partagés pour les 36 services de police des Premières Nations et des Inuits qui mènent leurs activités partout au Canada.

[Français]

Comme toutes les communautés du Canada, celles des Premières Nations et des Inuits devraient être des endroits où les habitants et leurs familles se sentent en sécurité.

[Traduction]

Au cours des dernières années, nous avons investi massivement dans les services de police et dans la sécurité des communautés autochtones, y compris dans le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, le PSPPNI, et dans le Programme des installations des services de police des Premières Nations et des Inuits, le PISPPNI.

Le budget 2024 affectait au PSPPNI 250 millions de dollars sur cinq ans et un financement continu de 92,5 millions de dollars par la suite, et 200 millions de dollars sur cinq ans au PISPPNI.

Ces engagements s'appuient sur le budget 2021, qui affectait 540,3 millions de dollars sur cinq ans et un financement continu de 126,8 millions de dollars au PSPPNI et 108,6 millions de dollars sur cinq ans au PISPPNI. Ces programmes sont mis en œuvre selon un ratio de partage des coûts de 52 % pour le gouvernement fédéral et de 48 % à pour les provinces et territoires.

Notre soutien fédéral élargi a permis de renforcer les ententes de services policiers et de déployer des agents de sécurité communautaire dans plusieurs administrations. Cela a aussi permis de stabiliser le financement des services de police des Premières Nations et des Inuits existants.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre ces investissements dans le cadre de nos responsabilités collectives en matière d'administration de la justice. Nous menons aussi des discussions tripartites continues avec les provinces, les territoires et les partenaires des Premières Nations et des communautés inuites pour déterminer le type d'approche en matière de maintien de l'ordre et de sécurité qui répond aux besoins locaux.

• (1735)

[Français]

Les dirigeants et membres des Premières Nations et des communautés inuites joueront toujours un rôle important pour nous aider à trouver des façons d'améliorer la sécurité dans leurs communautés.

[Traduction]

Les Premières Nations réclament depuis longtemps une réforme du financement de leurs services de police. Elles ont aussi réclamé des dispositions législatives fédérales reconnaissant que les services de police des Premières Nations sont un service essentiel. Ces demandes ont trouvé écho dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui appelait à la réforme de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones.

Nous avons entrepris un travail important avec les Premières Nations, les services de police et les partenaires provinciaux et territoriaux dans le but d'élaborer une disposition législative fédérale reconnaissant les services de police autochtones comme un service essentiel. Ce travail oriente désormais nos efforts de réforme des programmes.

Comme vous le savez, en mars 2024, la vérificatrice générale a publié son rapport sur le PSPPNI, qui recommandait des réformes afin d'améliorer la gouvernance du programme et de garantir des résultats positifs. Je suis ravi de vous annoncer que ces réformes ont été mises en œuvre.

Nous avons récemment mis à jour les modalités du PSPPNI pour qu'il soit plus flexible et moins fastidieux pour les bénéficiaires. C'est une première étape importante dans nos efforts de modernisation du programme, surtout en ce qui concerne la manière dont nous finançons les services de police des Premières Nations et des communautés inuites.

[Français]

Nous savons qu'il n'y a pas d'approche universelle en matière de services de police.

Les priorités et les approches en matière de services de police changent selon les circonstances locales.

[Traduction]

Les approches axées sur la communauté sont un élément clé de nos réformes et soutiennent notre but commun, qui est d'améliorer la sécurité des communautés et les résultats de la prestation des services de police dans les communautés inuites et des Premières Nations. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec ces communautés ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour réaliser des progrès à ce chapitre.

Monsieur le président, je tiens à remercier le Comité d'avoir entrepris cette étude. J'ai hâte de voir le rapport qui permettra d'orienter nos progrès.

Merci.

Le président: Nous allons passer à la première série de questions.

Monsieur Zimmer, allez-y s'il vous plaît, vous avez six minutes.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Je suis ravi de vous voir de retour ici, monsieur le ministre.

La semaine dernière, quand il a comparu devant notre comité, l'inspecteur de la Police provinciale de l'Ontario, M. Marcel Beaudin, s'est fait demander pourquoi les ressources policières, déjà surchargées, avaient été chargées de confisquer les armes à feu de propriétaires légitimes. Il a dit que le fait de se concentrer davantage sur les « activités criminelles » et le « crime organisé » serait probablement « plus rentable ». L'inspecteur Beaudin est un haut responsable des services de police autochtones de l'ensemble de la province de l'Ontario.

Croyez-vous qu'il est mieux de déployer des ressources policières déjà maigres pour contrer le crime ou pour intervenir auprès des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi dans les communautés inuites et dans les Premières Nations?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je suis ravi d'être de retour ici.

Je tiens premièrement à saluer le travail de la Police provinciale de l'Ontario, la PPO, et je veux reconnaître...

Bob Zimmer: Monsieur le ministre, nous n'avons pas beaucoup de temps. La question est très précise, donc si vous pouviez y répondre, nous vous en serions reconnaissants.

L'hon. Gary Anandasangaree: Bien sûr.

Le programme dont vous parlez permettrait d'utiliser des agents de police qui ne sont pas en service et ceux qui ne font pas... dans le cadre de leurs fonctions régulières. Évidemment, il y aura des ressources supplémentaires pour les aider à réaliser le travail dont ils ont été chargés.

• (1740)

Bob Zimmer: Monsieur le ministre, d'après ce que le Comité a clairement entendu de nombreux témoins, en ce qui concerne les ressources policières, il est très difficile de simplement répondre aux besoins de base des communautés. Alors, demander à ces ressources déjà surchargées de courir après des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi... S'il y a un grand bassin d'agents de police et de recrues qui attendent, je crois, de confisquer les armes à feu de propriétaires respectueux de la loi, je crois que vous feriez bien de les en informer, parce que les communautés sont aux prises avec des enjeux considérables.

Monsieur le ministre, au cours des dernières semaines, nombre de témoins nous ont dit que la direction de la GRC, à Ottawa, peine à trouver suffisamment d'agents à affecter dans les communautés des Premières Nations et des Inuits. Selon moi, et je crois que cela a dit été clairement ces dernières semaines, la GRC manque de ressources, et c'est un problème.

Il y a un certain temps, lorsque j'étais à Cambridge Bay, la première chose que les membres inuits des Rangers canadiens m'ont dite, c'est qu'ils craignaient que votre gouvernement libéral interdise leurs armes à feu de chasse, à savoir les SKS.

Votre collègue du Parti libéral, Mme Nathalie Provost, a dit le 23 septembre que nous devons trouver une solution pour interdire les SKS.

Êtes-vous d'accord avec votre collègue, voulez-vous interdire les SKS, oui ou non?

L'hon. Gary Anandasangaree: En ce qui concerne les SKS, comme je l'ai dit devant un autre comité, nous comptons former un comité d'experts incluant des membres de la GRC pour entreprendre une étude sur les SKS, donc...

Bob Zimmer: La réponse est oui ou non. Est-ce oui ou non, aujourd'hui? Allez-vous interdire les SKS? Votre collègue semble vraiment le vouloir. Monsieur le ministre, quelle est votre réponse, aujourd'hui? Est-ce oui ou non?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Zimmer, rien n'est coulé dans le béton. Je peux vous assurer que, présentement, 2 500 armes à feu sont visées par le Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut et interdites. Cela ne comprend pas les SKS.

Bob Zimmer: Pas encore. D'accord.

Chaque service de police des Premières Nations est tripartite, comme vous le savez, ce qui veut dire qu'Ottawa paye la plus grande partie de la facture. De nombreux chefs de Premières Nations et de nombreux chefs des services de police des Premières Nations ont dit qu'ils n'allaient tout simplement pas participer à votre projet de collecte d'armes à feu, parce qu'il utiliserait des agents et des ressources essentiels pour poursuivre des membres des communautés inuites et des Premières Nations respectueux de la loi plutôt que des criminels.

S'ils refusent de participer au programme de collecte d'armes à feu, allez-vous leur couper le financement?

L'hon. Gary Anandasangaree: Le Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut est un programme volontaire à deux volets. Premièrement, les propriétaires d'armes à feu interdites peuvent soit les neutraliser soit les remettre en échange d'une indemnisation. Deuxièmement...

Bob Zimmer: En quoi cela est-il volontaire? Vous les forcez à retourner leurs armes à feu ou à les neutraliser.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Zimmer, si vous me le permettez, j'aimerais donner la deuxième partie de ma réponse.

Bob Zimmer: Allez-y, s'il vous plaît.

L'hon. Gary Anandasangaree: Le programme est aussi volontaire pour les organismes d'application de la loi, les services de police compétents. Encore une fois, si un service de police ne participe pas ou ne peut pas participer, d'autres moyens peuvent être employés pour mettre en œuvre le programme. Il ne dépend pas de la participation des services de police.

Bob Zimmer: Je tiens à vous poser cette question, parce que mon temps est presque écoulé. Vous dites aujourd'hui que les services de police ont le choix de participer ou pas au programme de confiscation d'armes à feu.

L'hon. Gary Anandasangaree: Ils peuvent donc demander d'y participer. Ils n'ont pas à demander d'en être exemptés. Nous allons...

Bob Zimmer: Mais c'est ce que vous avez dit. Honnêtement, monsieur le ministre, y participer ou ne pas être exempté, c'est la même chose.

L'hon. Gary Anandasangaree: Eh bien, non, nous allons conclure une entente bilatérale avec le service de police compétent s'il souhaite participer au programme. C'est de cette façon que le programme sera mis en œuvre.

Bob Zimmer: Presque tous les témoins, même la cheffe nationale des Premières Nations, ont dit qu'ils ne veulent pas utiliser ces ressources pour courir après les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Le message était très clair, qu'il vienne des communautés inuites ou des communautés des Premières Nations. Lorsqu'on leur a demandé s'ils voulaient participer, ils ont répondu par

un non retentissant, dans bien des cas, tout comme, je l'ai dit, l'inspecteur Beaudin.

Monsieur le ministre, je crois que vous avez un défi à relever. C'est une chose de confisquer les armes à feu des propriétaires respectueux de la loi, mais je ne crois pas que vos partenaires des services de police du pays et des communautés des Premières Nations sont disposés à vous aider à le faire.

Merci.

• (1745)

Le président: Le temps est écoulé. Merci.

Monsieur Battiste, allez-y, vous avez six minutes.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, de comparaître aujourd'hui.

Nous avons entendu les chefs des Premières Nations se plaindre du manque de services de police des Premières Nations dans leurs communautés. Nous avons entendu les témoignages de diverses communautés, comme la Première Nation Eskasoni, qui a dit qu'à une certaine époque, il y a 30 ans, près de 90 % des policiers étaient membres de la communauté micmaque. Ils ont souligné l'importance d'avoir des policiers connus de la communauté qui interviennent pour désamorcer une situation. Nous avons entendu d'autres témoignages, d'autres lieux et d'autres administrations, disant que, quand il se présente chez quelqu'un, qu'il s'agisse d'un contrôle en santé mentale ou d'une première visite, le fait que l'intervenant parle la langue ou est connu dans la communauté aide réellement à désamorcer la situation.

La cheffe nationale a dit que nous devons nous assurer que les Premières Nations soient davantage représentées au sein de la GRC. Je pense à tous ceux que j'ai connus, des membres des communautés micmaques, qui ont essayé d'entrer dans la GRC. Ils étaient intelligents. Ils avaient réussi tous les tests. Ils étaient en bonne santé. Ils ont réussi ces examens. Mais, pour une raison ou une autre, au moment de l'entrevue, ils ont été rejetés. Étrangement, là, ils n'ont pas réussi.

Comment pouvons-nous assurer que plus de membres des Premières Nations soient acceptés dans la GRC? Comment pouvons-nous nous assurer que la GRC accorde la priorité aux personnes qui parlent la langue des Premières Nations? Comment pouvez-vous, en tant que ministre, nous aider à faire pression pour que ces communautés qui expriment leurs frustrations voient un réel changement de la part de notre gouvernement?

L'hon. Gary Anandasangaree: Merci, monsieur Battiste, pour cette question très importante.

J'ai passé toute ma vie à parler de la représentation et à travailler sur cette question, et mon travail avec la GRC s'inscrit dans la continuité de ce que j'ai fait jusqu'à présent.

Actuellement, 6,5 % du personnel de la GRC — c'est-à-dire les agents de première ligne — sont autochtones ou d'identité comme tels. Il y a plusieurs mois, je me suis rendu à la Division Dépôt et j'ai rencontré une troupe de gens de Makivvik, dans le Nord du Québec, que la GRC forme. Plus important encore, plusieurs de ceux-ci s'identifiaient comme membres des Premières Nations, et c'est un travail que nous poursuivons.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut une représentation au sein de la collectivité, comme à Eskasoni, par exemple, où j'ai pu vous rendre visite l'année dernière. Nous devons faire plus d'efforts pour obtenir cette représentation.

Dans le cadre de l'embauche de 1 000 nouveaux agents de la GRC, une des discussions approfondies que j'ai eues avec le sous-commissaire et le commissaire portait sur la nécessité d'assurer une représentation adéquate, particulièrement dans le Nord du Canada et surtout auprès des Inuits, car nous savons que, là encore, le lieu est important. Plutôt que de faire venir des gens du Sud dans le Nord, il est important d'avoir des agents viables sur le terrain.

Si vous me le permettez, j'aimerais demander au sous-commissaire de parler du travail qu'il a fait.

Jaime Battiste: Certainement, mais avant que vous ne preniez la parole, commissaire Larkin, je voulais juste préciser ceci: nous ne recherchons pas seulement des policiers autochtones, nous recherchons des personnes parlant les langues de Premières Nations, car, si elles peuvent parler la langue lorsqu'elles se présentent à la porte... Comment la GRC peut-elle garantir que les personnes parlant les langues des Premières Nations soient prioritaires parmi les 1 000 nouveaux membres que nous avons recruté?

Bryan Larkin (sous-commissaire supérieur, Gendarmerie royale du Canada): Merci, monsieur le ministre.

Voici quelques données sommaires pour vous situer dans le contexte actuel.

Pour l'exercice en cours, nous avons reçu 405 candidatures de personnes s'identifiant comme des autochtones. Parmi ces 405 candidats, 37 sont déjà diplômés de la Division Dépôt. Cette année, plus de 5 % de nos diplômés de la Division Dépôt s'identifient comme membres des Premières Nations, Inuits ou Métis.

Je peux vous dire que c'est une priorité constante et qu'il y a une stratégie de recrutement spécifique pour les Autochtones. En particulier, en ce qui concerne les langues autochtones, je tiens à souligner que, en décembre 2023, notre division des langues officielles, dont je suis le champion, a adopté une approche culturellement novatrice et lancé un programme éducatif visant à garantir que les membres réguliers et ceux qui servent dans les plus de 550 communautés autochtones apportent également une compétence culturelle, y compris linguistique. Nous comptons actuellement 140 membres réguliers qui suivent une formation linguistique continue dans sept langues de la collectivité autochtone. Nous espérons étendre ce programme en 2026.

Nous avons également célébré le 31^e anniversaire du Programme de formation des précadets autochtones, où nous amenons de jeunes autochtones intéressés par le métier de policier au dépôt de la GRC pour qu'ils puissent découvrir le métier, et nous avons enregistré un énorme succès.

Je tiens à réitérer notre engagement: pour ces 1 000 agents, nous adopterons une approche spécifique pour intégrer et affecter davantage de membres réguliers autochtones au sein de notre organisation.

• (1750)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

La parole est au député Lemire pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre Anandasangaree, je vous remercie d'être avec nous.

Évidemment, comme ancien ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, vous êtes très au courant de ces dossiers. Vous n'êtes pas sans savoir que la vérificatrice générale a soulevé de nombreuses fois les problèmes de financement des services de police autochtones et le manque de cohérence par rapport aux engagements du gouvernement. C'était dans son récent rapport, dans celui de 2024 et dans d'autres.

Hier, il y a eu un budget, qui ne contenait pas une ligne sur les services de police autochtones. Comment défendez-vous cela?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je vous remercie de votre question et de votre travail.

[Traduction]

Ces dernières années, nous avons fait de nombreux investissements dans le domaine du maintien de l'ordre. Nous avons un nouveau fonds d'infrastructure d'environ 200 millions de dollars sur cinq ans. Nous avons également consacré des ressources supplémentaires aux services de police autochtones, à hauteur de 250 millions de dollars, là encore sur cinq ans. Le montant total des ressources disponibles pour les services de police autochtones s'élève à environ 350 millions de dollars, répartis sur plusieurs années.

Nous ne prévoyons pas de ressources supplémentaires pour ce cycle budgétaire. Comme vous le savez, un certain nombre d'investissements ont été faits, y compris dans la GRC.

Je comprends votre point de vue concernant le rapport de la vérificatrice générale. Quand je lis ces rapports, je suis frustré par l'absence des progrès. Je travaille sur ce dossier depuis 10 ans en tant que parlementaire. Mon travail porte principalement sur la réconciliation, un domaine où, je crois, nous n'avons pas été aussi efficaces et ambitieux que nous aurions dû l'être. Ma responsabilité à l'avenir sera de veiller à ce que les services de police autochtones soient considérés comme une priorité afin que nous puissions obtenir des ressources supplémentaires et bénéficier d'une plus grande autonomie, ainsi que conclure des accords bilatéraux et trilatéraux avec les collectivités des Premières Nations.

[Français]

Sébastien Lemire: Je comprends et partage votre frustration, tout comme de très nombreux membres des différentes communautés autochtones du Québec et du Canada.

Le budget d'hier alloue 1,7 milliard de dollars au renforcement des services de police fédéraux, notamment pour l'embauche de 1 000 nouveaux agents de la Gendarmerie royale du Canada. Pourtant, les nations autochtones du Québec ne bénéficieront pas de ce financement, car, comme vous le savez, la GRC n'est pas présente dans la province de Québec.

Cela démontre que le problème n'est pas le manque de ressources disponibles, mais plutôt le manque de volonté politique de soutenir les initiatives policières autochtones et les programmes de sécurité des communautés autodéterminées au Québec.

Comment votre gouvernement justifie-t-il l'exclusion des communautés autochtones du Québec et de tous ceux qui souhaitent mettre en place leur propre service de police autochtone dans ce projet d'investissement? Je le rappelle, vous avez été ministre des Relations Couronne-Autochtones. Ça fait donc très longtemps que vous avez eu l'occasion d'influencer le ministre des Finances ou le premier ministre.

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Je pense que vous posez une très bonne question au sujet de la police et des 1 000 nouveaux agents de la GRC. Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que cela n'aura pas de répercussions directes sur les Québécois. En fait, il y en aura. Si vous examinez le budget — les 1 000 nouveaux employés, les agents de la GRC, ainsi que les experts —, vous constaterez qu'ils seront principalement affectés aux opérations policières fédérales, ce qui inclut les enjeux liés à la frontière, à la cybercriminalité, à la traite de personnes et à toute une série d'autres touchant les collectivités autochtones, particulièrement les collectivités frontalières. Il y a un détachement de la GRC au Québec, un très fort contingent, qui soutient les opérations policières fédérales. Peut-être pas directement, comme vous l'avez dit, mais indirectement, ces 1 000 agents auront un effet positif net pour les Québécois, ainsi que pour les Autochtones du Québec.

• (1755)

[Français]

Sébastien Lemire: J'entends, mais ça a peu d'impact dans les communautés autochtones et sur le terrain pour assurer la sécurité dans les rues. Je veux donner l'exemple de la communauté de Winneway, de la Première Nation de Long Point, dont nous avons reçu le chef Steeve Mathias la semaine dernière. Ce dernier multiplie les efforts depuis plus de 20 ans pour que Winneway ait son service de police autochtone. Des ententes ont été signées et les services sont assurés à l'heure actuelle par la Sûreté du Québec, mais ça crée évidemment beaucoup de remous là-bas.

Vous avez financé à la hauteur de 150 000 \$ une étude de faisabilité pour un service de police régional anishinabe. Les livrables ont été préparés, l'étude a été faite, mais le service de police n'est pas créé, notamment par manque de volonté.

Dans son mémoire au Comité, le chef Mathias a indiqué que le Canada était absent de la table des négociations depuis 2006, donc depuis près de 20 ans. Peut-on avoir l'assurance de votre part que le Canada reprendra la direction des opérations, sera à la table des négociations et aura la volonté de mettre en œuvre le projet-pilote de service autochtone promis?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Oui.

[Français]

Sébastien Lemire: Serait-il possible d'avoir un échéancier, s'il vous plaît?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Je suis tout à fait disposé à les rencontrer dans les 90 jours. Je participerai à la première réunion — à laquelle je vous invite également —, puis nous laisserons les fonctionnaires prendre le relais. Comme toujours, je m'engage à superviser tout cela et à m'assurer que le travail est fait.

[Français]

Sébastien Lemire: J'apprécie votre réponse. *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de M. Schmale.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, de comparaître aujourd'hui. La dernière fois où nous nous sommes parlé en comité, vous comparaisiez en tant que ministre des Relations Couronne-Autochtones. À cette époque, nous menions une étude sur l'approvisionnement autochtone, plus précisément sur l'utilisation d'une fausse identité autochtone pour avoir accès à des marchés gouvernementaux.

Ma question concerne une lettre que je vous ai envoyée plus tôt aujourd'hui, que vous avez signée le 13 décembre 2024. Elle est en réponse à une lettre que vous avait envoyé un certain Eagle Eyes, alias Geoffrey, qui prétend être le représentant du grand conseil de l'Alliance des nations autochtones. Une recherche rapide de ce nom sur Google donne des résultats assez douteux. On peut s'interroger sur la légitimité de cette personne et se demander si elle est réellement autochtone.

Malheureusement, il y a une bande qui vient tout juste d'apparaître récemment, appelée « La Première Nation de Kawartha Lakes », qui revendique le statut d'autochtone. Elle revendique 15 000 kilomètres carrés de bandes sur les terres des traités Williams, y compris la réserve Scugog, les Chippewas de l'île Georgina et de Rama et les Premières Nations d'Alderville, Hiawatha et Curve Lake, pour n'en citer que quelques-unes.

Monsieur le ministre, le soi-disant chef de cette organisation prétend que cette lettre confirme que vous avez par votre signature reconnu leur légitimité. Est-ce vrai?

L'hon. Gary Anandasangaree: C'est faux.

La reconnaissance de l'autochtonie est un processus complexe. Des traités modernes reconnaissent certains groupes comme étant autochtones sur la base des traités modernes qui ont été signés. Il existe des traités historiques qui reconnaissent des groupes spécifiques. Dans le contexte moderne, cela s'inscrit dans le cadre de la Loi sur les Indiens. Cette communauté particulière n'appartient pas à la bande visée par la Loi sur les Indiens.

Le processus de reconnaissance est fastidieux et passe par ce qu'on appelle la reconnaissance en vertu de l'article 35. Cela suppose une charge de travail écrasante, non seulement pour la communauté, mais aussi pour les Relations Couronne-Autochtones et le ministère de la Justice, qui, au fil du temps, établit les fondements historiques de cette reconnaissance.

Je peux vous affirmer, monsieur Schmale, que, dans ce cas-ci, cela ne s'est pas produit. Ce que vous m'avez remis cet après-midi est une réponse type à une lettre reçue alors que j'occupais mon poste précédent. Il s'agit d'une réponse de courtoisie et, franchement, elle ne reconnaît en aucune façon les droits de ce groupe particulier.

• (1800)

Jamie Schmale: Parfait. Il n'y a pas d'autorité légale. Il y a un processus. Ils ne sont pas légitimes.

L'hon. Gary Anandasangaree: Soyons clairs...

Jamie Schmale: J'ai encore quelques petites questions.

L'hon. Gary Anandasangaree: Je serai bref.

Nous recevons tous des lettres et nous répondons tous à la correspondance. Une réponse de courtoisie ne devrait pas laisser entendre autre chose que cela.

Jamie Schmale: D'accord.

Monsieur le ministre, pour en revenir à la question du maintien de l'ordre, en 2019-2020, votre gouvernement a annoncé son intention de faire des services de police autochtones un service essentiel. Nous avons largement dépassé la date. Nous sommes maintenant en 2025.

Pour revenir au point soulevé plus tôt par M. Lemire, le budget ne contenait rien de concret au sujet des services de police autochtones, si ce n'est qu'une partie de la compétence d'une nation, ce qui, selon eux, constituait une mesure positive. Toutefois, votre budget montre également que vous avez dépensé davantage pour poursuivre les propriétaires autorisés d'armes à feu que pour l'opération Reassurance, une opération de l'OTAN, pour assurer la sécurité à la frontière et pour embaucher des agents des services frontaliers du Canada.

Comment peut-on justifier une telle dépense alors qu'une étude montre que les services de police et les nations autochtones parlent de programmes d'un an, du manque de personnel, de l'épuisement professionnel et de la hausse de la criminalité? Comment pouvez-vous justifier de dépenser cet argent pour les propriétaires légaux d'armes à feu alors que les problèmes sont omniprésents?

L'hon. Gary Anandasangaree: Soyons clairs, les sommes mentionnées au regard du programme de rachat d'armes à feu avaient déjà été prévues au budget. Ce ne sont donc pas des fonds nouveaux ou supplémentaires.

Cela dit, en ce qui concerne le dossier du maintien de l'ordre en tant que service essentiel, je crois qu'il y a du travail à faire.

Je dirais qu'il faut du financement supplémentaire, et nous travaillerons avec nos collègues ici présents, mais également avec les dirigeants des Premières Nations et des Inuits ainsi qu'avec les communautés, afin de garantir que des ressources supplémentaires seront disponibles dans les années à venir.

Jamie Schmale: Nous avons reçu des témoignages selon lesquels les délais d'intervention étaient insuffisants dans bon nombre de ces situations, car il s'agit de régions rurales et éloignées. Cela pose un problème aux services de police qui doivent intervenir dans les circonstances actuelles.

Combien de temps encore devons-nous attendre, nous et les nations concernées, pour que la loi soit adoptée, si elle l'est un jour? Cela fait maintenant plus de cinq ans. Y a-t-il eu des progrès? Va-t-il bientôt se passer quelque chose?

L'hon. Gary Anandasangaree: Mon approche est un peu différente, monsieur Schmale.

Comme vous le savez, j'ai commencé à m'occuper de ce portefeuille il y a cinq mois. L'une des conclusions que j'en ai tirées est que nous devons obtenir le financement avant l'entrée en vigueur de la loi. Il y a beaucoup de travail à faire.

Je sais que la loi a été élaborée en collaboration, mais je crois que, compte tenu du contexte économique actuel, nous voulons en premier lieu nous assurer d'avoir du financement. Deuxièmement, avec la cheffe nationale, j'ai demandé...

Jamie Schmale: Eh bien, je crois que le programme des armes à feu est une bonne source de financement.

Le président: Votre temps est écoulé.

M. Jamie Schmale: Vous vous en prenez aux mauvaises personnes.

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti.

Monsieur Hanley, allez-y, je vous prie, pour cinq minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci d'être là, monsieur le ministre.

Merci aux fonctionnaires également.

Monsieur le ministre, j'ai travaillé avec vous dans vos différents rôles au cours des dernières années. Vous avez bien sûr été secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, puis ministre des Relations Couronne-Autochtones, et vous êtes maintenant ministre de la Sécurité publique. Je sais que vous avez eu de nombreuses conversations sur la sécurité communautaire.

L'un des sujets spécifiques liés aux services de police autochtones concerne les programmes d'agents de sécurité communautaires et leur collaboration avec les services de police traditionnels existants. Bien sûr, le Yukon offre de nombreux modèles illustrant comment cela peut être développé et fonctionner.

Je tiens à rappeler à tous les participants à cette réunion que les agents de sécurité communautaires se concentrent vraiment sur la prévention, la désescalade et le soutien social et communautaire. Cela complète vraiment le rôle d'application de la loi plus traditionnel des policiers. De plus, une partie du processus consiste à élaborer un plan communautaire qui s'appuie réellement sur les priorités de la collectivité en matière de sécurité communautaire. Des représentants de House of Wolf et d'autres témoins ont souligné la valeur de ce programme.

La partie du problème qui concernait le financement fédéral des programmes d'agents de sécurité communautaires renvoie à la question plus large de l'argent et des ressources consacrés aux services de police autochtones. L'incertitude tient également en partie à la question de savoir quel ministère fédéral dirige ces activités. Si l'on examine le nombre de portefeuilles que vous avez eus, on constate qu'il y a des chevauchements dans bon nombre de ces domaines.

Je me demandais si vous pouviez nous parler de ce que vous avez appris sur les programmes d'agents de sécurité communautaires et la manière dont ceux-ci pourraient s'intégrer aux services de police autochtones et traditionnels et les compléter.

● (1805)

L'hon. Gary Anandasangaree: Merci, monsieur Hanley.

Quand vous posez cette question, je ne peux m'empêcher de souligner que c'est au Yukon que l'on a intégré pour la première fois l'administration de la justice à un traité. Je sais que cela a servi d'exemple pour les autres. Évidemment, la notion d'autodétermination des services de police dans l'administration de la justice est de la plus haute importance. Au bout du compte, c'est l'objectif à atteindre. Entretemps, c'est à cela que servent les programmes.

Pour ce qui est des agents de sécurité communautaires, nous avons un budget d'environ 13 millions de dollars. Il y a environ dix ententes, dans tout le Canada, qui prévoient un certain nombre d'agents de sécurité communautaires travaillant dans ces collectivités. L'avantage, c'est qu'ils peuvent intervenir dans des situations qui ne requièrent pas la présence d'un policier, comme lorsqu'il s'agit de santé mentale et de sécurité publique, et qui ne supposent pas l'application de la loi, et ce modèle s'est avéré efficace.

Je pense effectivement qu'il y a certains défis, parce que, quand il y a des enjeux de sécurité, vous avez sans doute besoin de la présence d'un agent de police, mais dans de nombreuses communautés, on peut optimiser ce service avec les services policiers. Je crois fondamentalement que nous devons commencer et continuer à étendre ces programmes.

Brendan Hanley: Merci de votre réponse.

J'aimerais faire un suivi sur des questions posées par mes collègues, ici présents.

On a parlé à maintes reprises, dans le cadre de notre étude et d'études précédentes, des difficultés liées au manque de financement et, souvent, au manque de parité entre les services de police autochtones, visés par diverses ententes, et les services de police plus traditionnels des autres régions du pays. Nous avons entendu dire que cela nuit vraiment à la rétention des agents. Bien entendu, il y a un énorme avantage à avoir des agents de police autochtones originaires de la communauté, puisqu'ils connaissent la langue et sont à l'aise avec la culture.

Je reconnais ce qu'a dit le commissaire Larkin au sujet des efforts à déployer pour améliorer l'éducation; quoi qu'il en soit, comment pouvons-nous vous aider à répondre à ce besoin et à obtenir le soutien financier nécessaire, même avant la mise en œuvre de la loi?

Le président: Pourriez-vous donner une réponse brève, s'il vous plaît?

L'hon. Gary Anandasangaree: Actuellement, nous avons 36 ententes bilatérales et 147 ententes tripartites avec les provinces. Il s'agit d'un partage de 52 % contre 48 %... De plus en plus de provinces sont intéressées, et même les provinces qui participent déjà s'attendent à ce que l'on en fasse plus. C'est en fait une bonne chose, parce que nous devons tous être à la table. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, quand nous avons rencontré les premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux pour discuter de sécurité publique et de justice, ce dossier a été un élément important de la conversation.

L'engagement que j'ai pris, et je vais le réitérer encore une fois aujourd'hui, c'était de m'assurer de trouver du financement durable à long terme. Bien entendu, la notion de service essentiel est importante, mais il faut aussi que les provinces soient aussi ambitieuses quand nous serons rendus là, donc il n'est pas seulement question de la loi fédérale. Il faut que les provinces et les territoires y mettent aussi du leur.

Le président: Merci.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie, c'est à vous.

• (1810)

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur Anandasangaree, je vous remercie encore de votre présence.

En 2020, le gouvernement fédéral avait exprimé son intention de reconnaître par voie législative les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Nous l'avons beaucoup entendu lors de la présente étude. Or, un document de discussion diffusé en 2024, par l'ancien ministre de la Sécurité publique, Dominic LeBlanc, votre prédécesseur, semble plutôt s'éloigner de cet engagement. Selon vous, qu'est-ce qui explique ce recul? Quelles mesures concrètes le gouvernement fédéral devrait-il mettre en place pour que cette future loi soit reconnue et que l'on reconnaisse réellement les services de police autochtones comme un service essentiel? Est-ce le ministre de la Sécurité publique du Canada, donc vous, qui doit déposer cette loi, ou bien le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, portefeuille que vous avez détenu sans toutefois déposer une telle loi? Quel ministre doit le faire?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Si elle était déposée, ce serait par Sécurité publique.

Laissez-moi répondre à la question. Je suis tout à fait d'accord pour dire que les services de police sont un service essentiel, en principe. Je pense que, en tant que gouvernement, nous tentons de réduire l'écart, comme nous tentons toujours de le faire dans divers dossiers depuis dix ans. En ce qui concerne précisément les services de police, nous continuerons ainsi grâce aux ressources supplémentaires que nous avons injectées au cours des dernières années.

C'est devenu un peu plus difficile sur le plan législatif parce que les services essentiels, surtout à l'échelon provincial, exigent un partenariat entre la province et le fédéral. Les provinces ne sont pas toutes concernées, et nous ne pouvons pas, au moyen d'une loi fédérale, obliger les provinces à considérer qu'il s'agit d'un service essentiel.

Je crois qu'il reste du travail à faire, monsieur Lemire, et ce que nous devons faire à l'heure actuelle — et l'engagement que j'ai pris envers l'Assemblée des Premières Nations, l'APN —, c'est d'entamer une conversation pour voir comment faire en sorte que les services de police deviennent un service essentiel, puis, à partir de là, nous pouvons commencer à envisager une loi qui le reconnaîtrait. Cependant, cela exige beaucoup de travail de la part des provinces et des territoires.

[Français]

Sébastien Lemire: Est-ce que vous pouvez nous fournir un échéancier pour le dépôt et l'adoption d'un tel projet de loi à la Chambre des communes?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: J'aimerais pouvoir vous donner l'échéancier de l'adoption des projets de loi, mais vous savez que je suis incapable de faire cela. Toutefois, je m'engage à poursuivre les discussions, surtout avec les Premières Nations et les Inuits, et je suis tout à fait disposé à...

[Français]

Sébastien Lemire: Il n'y a donc pas d'échéancier.

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: ... vous dire dans un an où nous en sommes.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Morin, qui a cinq minutes; allez-y.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre.

Plus tôt, mon collègue, M. Schmale, a posé une question similaire en parlant de l'échéancier des engagements de la loi sur le fait qu'il s'agit d'un service essentiel. Vous avez terminé en disant que les enjeux économiques sont aussi un facteur dans ce dossier.

Est-ce bien cela?

L'hon. Gary Anandasangaree: Vous avez entendu ce que j'ai dit. Nous avons manifestement des problèmes sur le plan financier à l'heure actuelle, mais je pense que ce qui est important, et c'est ce que le premier ministre a répété, c'est que, dans les dossiers essentiels touchant la réconciliation, nous continuons dans cette voie et nous nous engageons à faire avancer la réconciliation et à ce que les services ne soient d'aucune façon diminués.

Billy Morin: Monsieur, vous dites qu'il y a des enjeux économiques, mais votre déficit s'élève à 80 milliards de dollars. Quels enjeux économiques vous empêchent de protéger les Premières Nations et les communautés autochtones?

L'hon. Gary Anandasangaree: Il y en a un certain nombre, et je serai le premier à admettre, et je l'ai admis ici, qu'il y a des lacunes. De toute évidence, il y a des disparités quant aux niveaux de service parce qu'ils ont été négligés pendant des décennies. Je dirais que l'on a fait beaucoup de progrès ces dix dernières années pour combler cette lacune. Il en existe toujours, d'ailleurs, et on a encore du travail à faire en tant que gouvernement et en tant que pays. Le gouvernement qui nous succédera aura du travail à faire. Il reste toujours du travail à faire à cet égard.

Billy Morin: Vous avez mentionné plus tôt que, au cours des dix dernières années, en tant que parlementaire, vous vous êtes principalement concentré sur la réconciliation. Êtes-vous le bon ministre? Vous avez été le ministre de RCAANC. Vous connaissez très bien le dossier. Vous connaissez très bien les communautés. Maintenant, vous êtes le ministre de la Sécurité publique. Vous refusez de dire quand la loi visant à rendre ces services essentiels sera adoptée.

Êtes-vous la bonne personne pour mener ce dossier à terme?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je vais m'en remettre à votre bon jugement, mais le travail que j'ai fait par le passé dans le dossier de la réconciliation parle de lui-même. Si vous souhaitez que j'énumère mes réalisations, je suis disposé à le faire, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire.

• (1815)

Billy Morin: Hier, durant la présentation du budget, le ministre des Finances a eu l'audace de dire « Nous construisons [...] pour les générations suivantes ».

Je me souviens du principe de la septième génération enracinée dans les enseignements autochtones. On nous rappelle que chaque décision que nous prenons doit tenir compte des conséquences sur les générations futures. Même si ces communautés vivent une crise, et ce, depuis des décennies, vous refusez d'en faire des services essentiels et laissez ces communautés en situation de crise en examinant ce programme année après année. Comment ces communautés peuvent-elles s'en sortir? Comment pouvez-vous dire que ce programme est bon pour sept générations quand vos programmes qui

durent un an alimentent la crise et que vous ne déclarez pas une loi sur les services essentiels?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Morin, il est évident que je ne suis pas la personne qui pourra vous répondre, parce que je pense que votre expérience et votre leadership parlent d'eux-mêmes. Ce que je peux dire, c'est que, au cours de plusieurs générations, il y a eu un certain nombre de politiques qui ont eu une incidence très défavorable sur les Autochtones, surtout les Premières Nations, au regard de la Loi sur les Indiens.

Billy Morin: Combien d'autres générations faudra-t-il?

L'hon. Gary Anandasangaree: J'aimerais pouvoir répondre à la question. J'aimerais vous dire que ce sera fait dans dix ans. Ce que je peux dire, c'est que nous avons fait de grands pas en avant. Au cours des dix dernières années, nous nous sommes réorientés, y compris pour ce qui est de la protection de l'enfance, de la reconnaissance de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, dont ce sera bientôt le dixième anniversaire, et des appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones et les personnes bispirituelles disparues et assassinées. Nous faisons des progrès dans ces dossiers depuis un certain nombre d'années.

Il reste du travail à faire. Je serai le premier à le dire, et il faut travailler de concert pour faire avancer la réconciliation, sans politiser le dossier. J'aimerais beaucoup travailler avec ceux d'en face et avec vous et avec beaucoup d'autres collègues avec lesquels j'ai déjà travaillé. Je vous invite à poursuivre cette conversation, parce que je comprends votre frustration. C'est la même frustration dont les gens me parlent dans les 60 ou 70 communautés que j'ai visitées au cours de la dernière année. C'est du travail que nous...

Billy Morin: J'ai d'autres questions, monsieur, pendant qu'il me reste du temps.

Vous avez parlé de l'ajout de 1 000 agents dans la GRC. Nous avons entendu parler du rapport virulent de la vérificatrice générale sur les échecs de votre gouvernement et de la GRC. Comment se fait-il que les services de police des Premières Nations et des Autochtones étaient absents de ce rapport? Aussi, comment se fait-il que, dans le budget, les Métis ne font pas partie des communautés qu'il faut protéger?

L'hon. Gary Anandasangaree: Il y a une distinction à faire pour ce qui est de la GRC. Cette administration offre des services de police contractuels, donc, de nombreuses provinces, y compris la vôtre, le Manitoba et la Saskatchewan, ainsi que d'autres provinces, ont ce que l'on appelle des services de police contractuels. Ainsi, nous avons un contrat jusqu'en 2032. Il est évident que nous souhaitons, tout comme la GRC, continuer d'offrir ce service à nos électeurs, nos citoyens.

Les investissements qui sont faits visent les services de police fédéraux, qui s'occupent de la frontière de l'application de la Loi anti-terroriste, sur...

Billy Morin: Qu'en est-il des frontières des communautés des Premières Nations?

Le président: Le temps est écoulé. Merci.

Madame Lavack, vous avez cinq minutes.

[Français]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Monsieur le ministre Anandasangaree, merci d'être parmi nous ce soir.

Je remercie également tous les hauts fonctionnaires qui sont des nôtres.

Au cours des dernières semaines, en tant que députée de Saint-Boniface—Saint-Vital, j'ai rencontré plusieurs organismes autochtones et non autochtones qui accomplissent un travail remarquable sur le terrain, notamment l'équipe Street Links de Saint-Boniface et le centre N'Dinawemak.

Ce que j'entends constamment, c'est qu'un bon nombre des problèmes de sécurité auxquels nous faisons face, ici, à Winnipeg et partout au pays, tirent leurs racines profondes de la pauvreté, de l'insécurité du logement, des traumatismes, de la toxicomanie et des troubles de santé mentale. Ces constats recoupent beaucoup des témoignages que nous avons entendus au cours de notre étude. Les témoins ont souvent souligné que, pour assurer la sécurité publique, il était essentiel de s'attaquer aux causes sociales sous-jacentes, plutôt qu'à ses seuls symptômes.

Comment le ministère de la Sécurité publique soutient-il les acteurs sur le terrain, tels que les agents de sécurité communautaires, et collabore-t-il avec eux afin d'améliorer la sécurité au niveau local?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Merci de la question, je comprends pourquoi vous la posez.

Si je vous comprends bien, votre question concerne les populations autochtones en milieu urbain. Il y a une distinction au chapitre des défis auxquels font face les populations urbaines et les populations qui vivent dans des réserves, en communauté, et il y a deux cadres législatifs différents. Je déteste le dire ainsi, mais au sein des communautés, beaucoup de services passent par des transferts fédéraux. Nous devons toujours combler les écarts. Pour ce qui est des populations urbaines, il est vraiment question des municipalités. Donc, les municipalités ont un rôle à jouer, tout comme les provinces et le gouvernement fédéral.

Sur le plan de la sécurité publique, la GRC n'est pas la police... La police fédérale est... police de l'administration dans de nombreux cas. C'est le cas à Winnipeg. Vous avez participé à certaines réunions à Winnipeg. Je sais qu'il y a manifestement un soutien massif, et je pense qu'il y a beaucoup de collaboration entre les trois ordres de gouvernement et la société civile, qui fait l'essentiel du travail depuis de nombreuses années. Mon rôle, et le rôle du ministère, selon moi, est de faciliter les conversations et d'utiliser le pouvoir qui nous est conféré pour convoquer tout le monde à la table.

À Winnipeg, nous avons entre autres transféré les anciennes installations de la baie d'Hudson à l'organisation Southern Chiefs. Nous avons prévu des ressources supplémentaires dans le budget actuel et dans les budgets précédents. Maisons Canada fournira des logements de transition. Il y a certainement un besoin de soutien en santé mentale. Ces services sont offerts par le gouvernement fédéral, mais ils passent par les provinces.

Notre rôle est un rôle de collaborateur, et il suppose aussi de s'assurer que tout le monde collabore.

• (1820)

[Français]

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Vous avez aussi mentionné le rapport de la vérificatrice générale et le fait que vous avez accepté certaines des recommandations qui

sont dans ce rapport. Est-ce que vous pourriez parler un peu des étapes concrètes prises jusqu'à présent?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Tout d'abord, nous acceptons le rapport de la vérificatrice générale. J'ai exprimé ma frustration plus tôt. Nous avons fait un certain nombre de choses.

Nous avons modernisé les modalités du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits afin de le rendre plus flexible et de réduire le fardeau administratif pour les communautés.

Nous avons une nouvelle structure de gouvernance fédérale-provinciale-territoriale, ce qui améliore les décisions de financement que nous prenons.

Nous nous servons de propositions de financement pluriannuel, quelque chose dont nous entendons sans cesse parler. Encore aujourd'hui, nous avons entendu parler des frustrations et des problèmes associés au fait que le financement est limité et à court terme. En fait, dans certains cas, nous avons pu aller jusqu'à 10 ans, et idéalement, ce devrait être le point de référence.

Nous avons des rapports de suivi à l'échelle nationale, qui harmonisent les demandes des programmes et les ressources disponibles. Nous avons aussi mis à jour la politique sur les services de police des Premières Nations de 1996 et élaboré un nouveau cadre de mesure du rendement.

On a pris un certain nombre de mesures. On a encore du travail à faire. Il n'est pas seulement question du rapport de la vérificatrice générale. Nous avons pris d'autres engagements au regard des 94 appels à l'action. Il y a énormément de travail à faire dans le dossier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et dans le Plan d'action de la LD-NUDPA.

Nous travaillons de concert. Les gouvernements travaillent ensemble et nous travaillons comme un seul homme pour traiter un grand nombre de ces dossiers.

Le président: Merci. Cela nous amène à cinq minutes.

Il nous reste un peu de temps pour une brève discussion avec les partis. Nous ferons un tour rapide de deux minutes. Veuillez respecter les deux minutes s'il vous plaît. Je serai ferme avec le temps.

Les conservateurs commencent.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, la vérificatrice générale et les chefs de police autochtones sont très inquiets au sujet du financement à court terme prévu dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, que vous avez dit qu'ils attendaient depuis plus de cinq ans. Or, dans le cadre du budget, votre gouvernement dépense plus dans la guerre aux armes à feu enregistrées que dans l'opération Reassurance, une mission de l'OTAN qui vise à sécuriser la frontière par l'embauche d'agents de l'Agence des services frontaliers du Canada. Comment pouvez-vous enregistrer un déficit de 80 milliards de dollars et exécuter un programme plus coûteux qu'une mission de l'OTAN et dire que nous serons plus en sécurité au Canada?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Schmale, je pourrais énumérer les raisons justifiant le Programme pour les armes à feu de style arme d'assaut, mais je pourrais aussi dire que le financement auquel vous faites allusion...

• (1825)

Jamie Schmale: Pouvons-nous définir les armes d'« assaut »? Nous sommes-nous entendus sur une définition de ce type d'armes?

L'hon. Gary Anandasangaree: Deux mille cinq cents armes à feu de style arme d'assaut sont visées par l'interdiction. Il existe trois différents décrets...

Jamie Schmale: Oui, on m'a renseigné au sujet des fusils de chasse.

L'hon. Gary Anandasangaree: Il y a 2 500 armes à feu. Monsieur Larkin, si vous voulez peut-être...

Jamie Schmale: Non, monsieur le ministre, avant que vous ne poursuiviez... si vous détenez un permis d'armes à feu à autorisation restreinte, votre nom est vérifié chaque jour dans la base de données policière. C'est essentiellement comme si vous étiez en liberté conditionnelle tous les jours. Ce sont des gens respectueux des lois. Vous allez confisquer certaines de leurs armes à feu qu'ils ont achetées légalement après avoir obtenu une formation et un permis. Une mission de l'OTAN reçoit moins d'argent que ce programme de confiscation qui ne rendra personne plus en sécurité. Comment le justifiez-vous?

L'hon. Gary Anandasangaree: Aux fins du compte rendu, le programme auquel vous faites référence était déjà prévu au budget, et ces...

Jamie Schmale: Vous dépensez tout de même l'argent, et nous avons un manque à gagner de 80 milliards de dollars. Ne devrions-nous pas voir un résultat?

L'hon. Gary Anandasangaree: Cet argent...

Jamie Schmale: Un résultat, ce serait que le Canada soit un pays plus sûr ou que l'on corrige le Programme des services de police autochtones dont nous venons de parler encore et encore. Celui-ci ne reçoit essentiellement aucune attention.

L'hon. Gary Anandasangaree: Nous pouvons mener de front les trois programmes, monsieur Schmale.

Jamie Schmale: Pourquoi ne pas cesser de vous en prendre aux armes à feu...

Le président: Je suis désolé, monsieur Schmale, mais votre temps est écoulé.

La parole est aux libéraux pour deux minutes, s'il vous plaît.

Jaime Battiste: Monsieur le ministre et monsieur le sous-commissaire, nous avons entendu dire que, lorsque les collectivités micmaques avaient la police tribale, même s'il s'agissait d'un meilleur modèle qui leur convenait mieux, le projet était voué à l'échec à cause d'un financement inadéquat. Nous avons également entendu dire que vous avez besoin du soutien de la GRC pour les crimes majeurs et les grandes enquêtes, que la plupart des services de police autochtones ne sont pas en mesure d'entreprendre.

En gardant cela à l'esprit, nous avons vu certaines collectivités assumer la compétence de domaines comme l'éducation. Nous avons vu des groupes autochtones provinciaux prendre en charge la responsabilité de la santé. Je me demande s'il est possible pour nous d'envisager un modèle hybride qui non seulement s'appuie sur la capacité de la collectivité d'avoir sa propre police tribale, mais bé-

néficie de la collaboration de la GRC dans le cadre d'une approche souple et collaborative.

Bryan Larkin: En bref, les services de police des collectivités sont une démocratie. L'une des forces de notre pays est la manière dont les services de police sont conçus. Il est certain que la GRC s'engage à travailler en collaboration avec la sécurité publique et avec toute collectivité autochtone donnée pour garantir son succès.

Pour ce qui est de l'infrastructure nationale et du travail nécessaire pour exploiter les services policiers, nous nous engageons pleinement à ce que cette infrastructure et ce soutien à l'échelle nationale soient toujours présents. De même, en ce qui concerne tout service de police autochtone, y compris les services de police autochtones autogérés actuels au Canada, qui a besoin du soutien de la GRC, qu'il s'agisse de services de policiers autochtones contractuels, de services de police spécialisés ou de la police fédérale, je veux réaffirmer que nous serons là pour soutenir cette collectivité et ce service de police, afin d'assurer la sécurité des résidents.

Encore une fois, nous sommes ouverts à ce dialogue et à cette discussion pour assurer l'évolution des services de police au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

C'est au tour de M. Lemire pour deux minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Francis Verreault-Paul, a aussi comparu devant le Comité et a parlé de l'importance d'établir une table tripartite réunissant le Québec, le Canada et les Premières Nations afin de faire reconnaître les services de police autochtones comme un service essentiel.

Vous avez démontré beaucoup d'ouverture aujourd'hui. Auriez-vous le même intérêt à rencontrer le chef Verreault-Paul avec le ministre de la Sécurité publique du Québec, qui est aussi le ministre responsable des relations avec les Autochtones au Québec, et ce, dans les 90 jours?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Je devais téléphoner à M. Lafrenière cet après-midi. Je lui ai envoyé un message texte en lui disant que je le ferais demain. J'entretiens un dialogue continu avec lui sur un éventail de sujets, et je serai très heureux de lui faire part de cette question.

En fait, lorsque nous nous rencontrons en personne, c'est l'un des sujets que nous abordons: la possibilité de renforcer la collaboration. Nous avons conclu quelques accords tripartites avec deux ou trois collectivités, mais je prends note de votre point concernant un programme québécois élargi pour les collectivités des Premières Nations.

[Français]

Sébastien Lemire: Je suis très content de l'entendre.

Plusieurs chefs de police, notamment ceux de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec, la directrice Annick Wylde et le chef Dwayne Zacharie, ont demandé que les policiers autochtones bénéficient des mêmes avantages que leurs collègues municipaux, provinciaux et fédéraux. Je parle ici d'un salaire égal et d'un régime de pension égal pour un travail d'égale valeur.

Avez-vous dans vos cartons une loi sur l'équité salariale pour les policiers autochtones ou allochtones? Est-ce nécessaire d'aller jusque là pour garantir la parité et la pérennité des services de police?

• (1830)

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: La parité est certainement essentielle. Je n'en suis pas certain, et je ne pense pas pouvoir répondre à la question de savoir comment nous pouvons l'atteindre dans l'immédiat. Du point de vue des employeurs, les services de police et les forces de l'ordre sont généralement très compétitifs, parce qu'il y a beaucoup de compétition avec la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada. Posez la question à ma province, à la région de Peel, à Toronto, à Ottawa... tout le monde embauche. Tout le monde améliore les chiffres pour ce qui est des responsables de l'application de la loi. C'est un domaine compétitif.

C'est aussi un domaine où il y a une disparité entre les services qui offrent un meilleur salaire, qui offrent de meilleurs avantages, de meilleures prestations de retraite et ainsi de suite. Il faut que ces conversations aient lieu. C'est un dialogue plus long qui exige la présence de nombreux autres partenaires à la table. Les seules négociations ne suffisent pas, et ce n'est pas quelque chose que nous pouvons nécessairement imposer.

[Français]

Le président: Merci.

Sébastien Lemire: Merci. *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Cela nous amène à 18 h 30. Merci, monsieur le ministre, d'avoir été ici.

Je remercie le Comité.

Nous allons suspendre les travaux le temps de passer au prochain groupe de témoins.

• (1830)

(Pause)

• (1835)

Le président: Très bien. Nous passons maintenant au deuxième groupe de témoins. Bienvenue.

Nous accueillons Mme Lisa Smylie, sous-ministre adjointe, Politiques stratégiques et partenariats, du ministère des Services aux Autochtones. Les gens du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile sont également ici pour répondre à nos questions pendant le deuxième tour. Encore une fois, M. Bryan Larkin de la Gendarmerie royale du Canada est ici, ainsi que la surintendante principale Mme Lindsay Ellis, commandante de la division « M ».

Bienvenue à vous tous. Nous allons passer aux questions. M. Schmale est le premier, pour six minutes, s'il vous plaît.

Jamie Schmale: Il n'y a pas de déclarations liminaires?

Le président: Je pense qu'il n'y en a pas.

Jamie Schmale: Un grand merci à nos témoins d'être venus.

Comme je l'ai mentionné pendant la première heure et comme nous l'avons entendu dans les témoignages, la question récurrente mise en évidence par la vérificatrice générale et les chefs de police autochtones eux-mêmes concerne les modèles de financement à très court terme. Ils compliquent beaucoup le recrutement, la planification et le maintien en poste. Est-ce quelque chose que vous disent les partenaires avec qui vous travaillez sur le terrain?

Talal Dakalbab (sous-ministre adjoint principal, Secteur de la prévention du crime, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Oui, c'est une chose que nous entendons et dont nous avons entendu parler dans le passé, et comme le ministre l'a mentionné plus tôt, c'est une question sur laquelle nous travaillons.

Nous avons connu quelques succès et collaborons toujours avec l'ensemble des provinces et des territoires pour nous assurer que, dès que nous avons un modèle de réussite, nous pouvons l'appliquer ailleurs. Comme le ministre l'a dit, certaines ententes sont signées pour beaucoup plus longtemps, jusqu'à dix ans.

• (1840)

Jamie Schmale: En ce qui concerne la GRC, il y a des cas dans lesquels vos sphères de compétence peuvent se chevaucher. Discutez-vous de vos efforts mutuels pour travailler ensemble afin de garder ces collectivités en sécurité?

Je sais que les délais d'intervention sont évidemment un problème majeur qui est abordé au Comité, mais je suis curieux de savoir ce que vous en pensez.

Lindsay Ellis (commandante de la Division M, Gendarmerie royale du Canada): Au Yukon, le secteur dont je m'occupe en ce qui concerne les services de police, plusieurs conversations se déroulent à l'échelle communautaire et à l'échelon du gouvernement des Premières Nations, ainsi qu'avec le gouvernement territorial, concernant les initiatives de sécurité communautaire sur lesquelles nous pouvons collaborer et les besoins des collectivités.

Jamie Schmale: Dans ces collectivités nordiques qui ne disposent pas d'un service de police autochtone à temps plein et s'appuient sur la GRC — et je comprends les difficultés auxquelles vous faites face — quelles mesures prend-on pour garantir une couverture constante ou une fiabilité du service?

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien, mais vous pourriez peut-être expliquer ce que l'on fait pour garantir que ces collectivités reçoivent un service.

Lindsay Ellis: Le Yukon, et c'est heureux, bénéficie d'un taux de vacance assez faible chez les membres de la GRC. Il oscille autour de 9 à 10 % que les postes vacants soient faciles ou difficiles à combler, en tout temps, et cela concerne le nombre total de policiers au Yukon.

Nous prenons diverses mesures pour nous assurer qu'aucune collectivité n'est laissée sans service de police dédié. Cela s'inscrit dans notre politique nationale de soutien, que je supervise avec mon équipe de direction au Yukon. Dans le cadre des services de police contractuels, nous comptons sur des équipes de relève dédiées qui se rendent dans les collectivités lorsque des vacances de poste prévues ou imprévues surviennent, notamment en raison de situations de vie qui touchent des policiers. Cela dit, nos effectifs et notre présence sont restés relativement stables dans toutes les collectivités du Yukon.

Jamie Schmale: C'est un magnifique endroit où vivre, surtout pendant l'été. Je ne sais pas pour l'hiver. Je ne suis pas une personne d'hiver.

Lindsay Ellis: Je ne suis pas d'accord avec vous. L'hiver est aussi magnifique.

Jamie Schmale: M. Hanley n'est pas du même avis, mais je ne sais pas. Il fait vraiment très froid là-haut.

Dans les témoignages précédents, nous avons entendu dire que le recrutement des agents autochtones est toujours un défi pour la GRC, pour une foule de raisons, la géographie ou quoi que ce soit d'autre.

Quelles mesures est-ce que le service ou vous prenez en général pour vous assurer d'atteindre les collectivités autochtones afin que ces voix et ces personnes rejoignent vos rangs?

Bryan Larkin: En ce qui concerne les défis auxquels nous faisons face, nous fournissons un service à 550 collectivités autochtones, dont 450 sont des collectivités des Premières Nations, 40, des collectivités inuites et 58, des collectivités métisses.

Cela dit, du point de vue du recrutement, il y a beaucoup de jeunes Canadiens qui souhaitent se joindre à la mission et servir leur pays en tant qu'agents de la GRC. L'un de nos objectifs, toutefois, est de garantir une approche de recrutement diversifiée et fondée sur le genre.

Comme je l'ai mentionné, cette année seulement, les demandes provenant de citoyens canadiens sont nombreuses, et nous faisons maintenant face non pas à un problème de recrutement, mais bien de traitement, de formation et d'accélération du processus.

En ce qui concerne le recrutement autochtone en particulier, comme je l'ai mentionné, 405 personnes se sont désignées comme telles cette année seulement. L'an dernier, 59 postulants issus des Premières Nations, des communautés autochtones et métisses ont été diplômés du Dépôt. Cette année, nous en avons déjà formé 37, et cela représente environ 5 % des diplômés provenant du Dépôt à Regina. Un bon nombre d'entre eux vont à l'autre bout du pays, et un grand nombre retournent dans leurs collectivités.

En particulier, comme le ministre y a fait allusion plus tôt, 6,5 % de nos membres réguliers sont Autochtones. Bien que cela dépasse la majorité des services gouvernementaux dans le pays, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Grâce à cela, nous disposons d'une stratégie de recrutement autochtone particulière. Nous disposons d'équipes de mobilisation communautaire. Nous recherchons les possibilités lorsque nous envisageons d'amener de jeunes Autochtones intéressés par la GRC au Dépôt afin de leur faire vivre une expérience et un parcours d'apprentissage.

Parallèlement, en ce qui concerne nos membres non autochtones déployés, nous travaillons très fort sur la compétence culturelle. Nous reconnaissons le passé et nous concentrons sur le présent,

mais nous voulons une meilleure génération future; ainsi, lorsqu'un membre régulier qui n'est pas autochtone est déployé dans l'une des 550 collectivités, il arrive avec un ensemble de compétences culturelles communautaires. Il possède cette notion et cette compréhension de l'endroit où il va travailler, et cela lui permet de bâtir lentement la confiance et de s'intégrer dans la collectivité.

Bien sûr, naturellement, notre objectif est que la représentation dans toutes les collectivités reflète la collectivité à laquelle nous fournissons un service. C'est l'une de nos principales priorités. Est-ce que c'est parfait? Non, mais c'est un travail en cours qui se poursuit dans le cadre de notre Programme des services de police autochtones contractuels. Encore une fois, nous constatons toujours une augmentation du nombre de personnes recrutées qui se désignent comme Autochtones, et nous cherchons à augmenter davantage ces chiffres.

● (1845)

Le président: Merci.

Vous pourrez probablement y revenir dans une autre réponse, mais le temps est écoulé.

Monsieur Hanley, allez-y, s'il vous plaît.

Brendan Hanley: Merci beaucoup à tous d'être ici.

Je suis censé être à deux endroits à la fois; il se pourrait donc que je parte au milieu de la séance, mais j'aimerais avoir l'occasion, madame Ellis, de vous poser quelques questions pour avoir un bref aperçu des services de police dans la région.

Vous avez récemment assumé le rôle de commandante. Vous vous consacrez au service du Yukon depuis de nombreuses années, et vous avez établi des relations dans toute la région. Pourriez-vous nous donner un bref aperçu des services de police au Yukon?

Lindsay Ellis: Le Yukon est une région nordique éloignée. La GRC est présente depuis longtemps au Yukon. Je dirais que, au Yukon, les services de police sont progressistes, compte tenu du contexte des ententes sur l'autonomie gouvernementale concernant 11 Premières Nations sur 14. Les trois autres Premières Nations sont des nations visées par la Loi sur les Indiens, mais elles ont de nombreuses initiatives très progressistes en cours.

Les services de police au Yukon sont en constante évolution et se modernisent afin d'être efficaces chaque jour de manière durable pour le Yukon. Comme je l'ai dit, fort heureusement, le taux de postes vacants est très bas. Le cadre relatif au ressourcement des services de police à contrat est solide. Le cadre de ressourcement du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit est tout aussi solide également.

Actuellement, 11 Premières Nations — 11 sur 14 — ont des ententes communautaires tripartites actives avec le Canada et le Yukon. La GRC fournit des services à ces collectivités dans le cadre de lettres d'attentes, mais toutes les collectivités du Yukon reçoivent des services directement de notre part.

Il y a eu quelques occasions de réussite que je mentionnerai ici. C'était grâce à certains financements et au ressourcement par le truchement du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. L'une des collectivités qui en a bénéficié est Burwash Landing, dont la population s'élève à environ 120 habitants. C'est une collectivité de la Première Nation Kluane du lac Kluane, au Yukon. Elle se trouve à la frontière la plus occidentale du Yukon et de l'Alaska. Le poste de police le plus proche était celui de Haines Junction, qui se trouve à environ une heure 20 minutes de route. Le suivant est le détachement de Beaver Creek, qui se trouve à la frontière américaine.

Depuis 1946, cette collectivité n'avait jamais connu de services de police dédiés avant février dernier, quand deux postes ont été fournis à la Première Nation Kluane. La Première Nation a signé une entente communautaire tripartite avec le Canada et le Yukon pour que deux postes lui soient consacrés. Ces postes sont pourvus. Les discussions sur l'infrastructure sont en cours, et la lettre d'intentes est entièrement respectée avec cette Première Nation.

Nous avons vu la nécessité d'être plus présent et de bâtir des relations plus solides dans cette collectivité, pas seulement en passant pour aller à Beaver Creek ou vice-versa. Les véritables besoins en matière de services de police étaient criants dans cette collectivité. Certains des appels de service que nous recevions du poste de police de Haines Junction étaient très sérieux. Certains appels relatifs à la sécurité publique concernaient des armes et la conduite avec facultés affaiblies. Nous avons tardé à établir ces relations clés et essentielles, non seulement pour résoudre ces problèmes, mais aussi pour participer à des exercices de prévention avec la Première Nation pour assurer la sécurité des gens.

Je dirais que le Yukon évolue. Il est progressiste. La GRC souhaite rester au Yukon pendant de nombreuses années.

• (1850)

Jaime Battiste: Je sais qu'un grand nombre de chefs ont exprimé leur frustration devant le Comité, parce que la GRC n'applique pas les règlements des bandes. Bon nombre d'entre eux parlaient de tentatives visant à expulser les trafiquants de drogue, expulser des maisons les personnes qu'ils soupçonnent de vendre de la drogue et de nuire à leurs collectivités. Est-il réaliste que les collectivités s'attendent à ce que la GRC applique des règlements pour expulser des trafiquants de drogue à l'extérieur des frontières de leur collectivité?

Bryan Larkin: En bref, oui, c'est réaliste. Les agents de la GRC peuvent le faire, et ils le feront. Ils appliquent les lois fédérales, municipales et provinciales ainsi que les règlements au titre de la Loi sur les Indiens et d'autres lois. Notre approche consiste à élaborer une politique nationale dans le but d'assurer une uniformité dans tout le pays. Nous travaillons en collaboration avec l'Association des chefs de police des Premières Nations, parce qu'il s'agit d'un défi national.

L'une des forces des services de police au Canada est également l'indépendance et le pouvoir discrétionnaire des agents. Cela en fait partie. S'il y a lieu, les agents de la GRC peuvent appliquer les règlements des bandes, et ils le feront.

Jaime Battiste: Comment la collectivité s'y prendrait-elle pour y parvenir? Nous avons entendu des collectivités dire qu'elles voulaient cela. Je sais que vous nous dites ici, au Comité, que vous pouvez le faire. Certaines collectivités demandent pourquoi leurs agents de la GRC ne l'ont pas fait.

Comment peut-on s'assurer que cela est fait de façon collaborative et flexible et reconnaître les droits des collectivités de le faire?

Le président: Le temps est écoulé.

Vous pouvez envoyer votre réponse par écrit, si vous le souhaitez.

Bryan Larkin: Je serai heureux de le faire.

Le président: Merci.

Monsieur Lemire, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence ici ce soir.

Monsieur Walraven ou monsieur Dakalbab, dans le cadre de l'actuel Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 52 % du financement, tandis que les provinces couvrent les 48 % restants. Dans la pratique, c'est le gouvernement qui investit le moins qui détermine le total qui est mis à la disposition des communautés. Dites-moi si je me trompe.

Est-ce que votre ministère trouve préoccupant que ce soit le gouvernement qui contribue le moins qui dicte le niveau de financement des ressources disponibles en matière de sécurité pour les Premières Nations?

Talal Dakalbab: Je commencerais par clarifier certains points. Nous avons un budget dédié et nous travaillons avec les provinces et les territoires pour nous assurer qu'ils apportent leur part. Nous veillons à ce que ce ne soit pas un chiffre aléatoire, mais plutôt un chiffre basé sur les besoins, la réalité et les comparatifs avec d'autres corps de police dans les provinces et les territoires. C'est de cette façon que nous arrivons à la table.

Comme il a été mentionné un peu plus tôt en lien avec le rapport de la vérificatrice générale, il s'agit aussi de s'assurer qu'il y a une meilleure approche et une équité dans la distribution. Ce que vous évoquez, c'est qu'il arrive parfois que nous fournissions un montant donné, mais que la province ne soit pas en mesure d'apporter sa part de 48 % ou qu'il y ait des écarts.

L'année dernière, il nous est resté moins de 3 % de notre enveloppe totale, ce qui montre une collaboration assez exceptionnelle. Il se peut que ce soit quelque chose de similaire, cette année. Comme l'a mentionné le ministre un peu plus tôt, il y a eu il n'y a même pas un mois une réunion de tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Sécurité publique et de la Justice. La collaboration et l'engagement étaient un sujet de conversation assez important, et tous se sont engagés autour de la table à travailler ensemble pour assurer que les fonds sont complètement attribués.

Sébastien Lemire: Le ministre mentionne que les provinces doivent aussi contribuer. Cela veut dire qu'il y en a qui ne contribuent probablement pas au même niveau et j'ai le goût de vous demander si c'est le cas. Est-ce qu'il y a des provinces qui sont moins généreuses que d'autres envers les services de police, ce qui peut avoir un impact sur le terrain?

• (1855)

Talal Dakalbab: C'est certainement le cas lorsque nous proposons un montant, mais que la province n'est pas en mesure d'apporter le sien. Comme je l'ai dit, il y a eu par le passé des situations où c'était problématique. Présentement, nous constatons une meilleure collaboration dans l'attribution. Je dirais même que nous constatons de plus en plus qu'il est possible d'aller encore plus loin. Comme le ministre l'a mentionné, nous nous assurons d'avoir le budget nécessaire pour le faire quand il le faudra.

Nous avons des chiffres et nous sommes heureux de vous les donner. Le fédéral avait attribué 349 millions de dollars à ce programme, dont presque 97 % ont été utilisés. Nous sommes donc sur la bonne voie.

Sébastien Lemire: Si j'ai bien compris, le ministre Anandasangaree a mentionné qu'il y avait beaucoup de démarches en cours pour en arriver à une loi sur les services essentiels et qu'il reviendrait nous voir dans un an.

Monsieur le président, je vous invite donc à réinviter le ministre de la Sécurité publique dans un an pour qu'il vienne nous faire rapport des démarches qui auront été faites et nous dire si on peut anticiper à court terme le dépôt d'un projet de loi, à mon avis très attendu par les membres du Comité et par les communautés autochtones. Nous verrons si nous en ferons une recommandation formelle à la suite de notre étude.

En attendant, monsieur Dakalbab, il y a un problème majeur. Plusieurs chefs de police mentionnent le besoin d'un financement durable, pérenne et prévisible. À court terme, ça a des répercussions sur la réservation d'équipement et sur l'embauche des policiers. Que pouvez-vous nous dire pour rassurer ceux qui travaillent dans les communautés et qui ont besoin de prévisibilité?

Talal Dakalbab: Je pense que le ministre a été clair au sujet des priorités. La discussion qui a été entamée sur la loi il y a déjà quelques années continue, et influe beaucoup sur les décisions que nous prenons.

Le budget est certainement un élément clé. Un peu plus tôt, il y avait une question au sujet des agents de sécurité communautaire. Il y a plusieurs fonds, pas seulement le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits. Comme nous en avons parlé un peu plus tôt, il y a des ententes tripartites, des agents de sécurité communautaire, et des investissements en infrastructure.

Je pense que ce qui est important ici, c'est de s'assurer de faire le suivi. Bien entendu, de notre côté, nous rencontrons les chefs, les communautés, ainsi que les représentants des provinces, des territoires et ceux de certaines municipalités, afin de nous assurer d'avoir la capacité d'octroyer des fonds.

Pour ce qui est du programme d'infrastructure, par exemple, il est extrêmement important de nous assurer de connaître les délais. Nous connaissons les difficultés, donc nous voulons nous assurer que l'argent est investi au moment opportun afin d'éviter qu'il y ait un manque ailleurs.

Sébastien Lemire: Je vous remercie de la clarté de vos réponses. Je vous en sais particulièrement gré.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Stevenson, vous avez cinq minutes.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

Je vais poursuivre avec les questions de M. Lemire.

Vous avez dit plus tôt que vous aviez beaucoup de statistiques. Pourriez-vous peut-être nous donner une partie des dépenses ventilées par administration pour savoir qui contribue, à quelle hauteur et à quel niveau?

En plus de cela, pourriez-vous également préciser s'il existe une différence par habitant en ce qui concerne les collectivités qui assurent leur propre maintien de l'ordre par rapport à celles qui sont couvertes par la GRC? Je ne sais pas si la question s'adresse ou non à M. Walraven.

Adrian Walraven (directeur général, Affaires Autochtones, Secteur de la prévention du crime, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Nous n'avons pas de ventilation concernant ce que mon équipe gère comme données normales par habitant, mais la réponse formelle à votre question, l'une des comparaisons que, selon moi, certaines Premières Nations font — et je sais que les Premières Nations en Alberta font cette comparaison — concerne le montant du financement par habitant ou par agent affecté aux services de police des Premières Nations par rapport aux subventions octroyées par agent dans le cadre d'autres aspects du programme, comme l'entente communautaire tripartite.

Nous établissons ces liens dans les négociations relatives aux accords de financement. C'est un point de comparaison informel que nous utilisons.

• (1900)

William Stevenson: Merci.

Cela m'amène à ce que je voulais dire; j'ai sept réserves dans ma circonscription. Elles sont toutes couvertes par la GRC en ce moment, mais elles cherchent à savoir pourquoi on n'adopte pas l'autre option. Le financement fait partie de la raison pour laquelle elles étudient la question.

Je devrais peut-être poser cette question à M. Larkin. J'ai apprécié une grande partie des chiffres que Mme Ellis a donnés, mais je ne sais pas, parce qu'elle se concentre sur le Yukon, si elle peut nous donner des chiffres concernant l'Alberta. Je me demande si vous pourriez nous donner des chiffres à propos de l'Alberta concernant les taux de postes vacants, et si vous pouvez ou non nous dire, quand les taux de postes vacants sont élevés, si vous avez des chiffres concernant les délais d'intervention pour servir les collectivités autochtones, surtout dans les régions éloignées. Ma circonscription est plutôt grande.

J'ai parlé à quelques membres de la GRC qui ont dit que 400, 500 ou 600 kilomètres carrés par agent est un territoire passablement grand, et que le délai d'intervention a été beaucoup plus long quand il y a des postes vacants.

Bryan Larkin: Je peux vous donner des détails par écrit dans les semaines à venir sur la ventilation exacte en Alberta. Notre taux de postes vacants général en Alberta varie entre 7 et 10 %.

Le commissaire adjoint Daroux consacre des ressources, par l'entremise de la province, pour s'assurer, comme ma collègue Mme Ellis y a fait allusion, que nous nous conformons à la politique sur les renforts, avec une intervention dans les 24 heures, etc. L'un des points forts de notre rôle en tant que police provinciale en Alberta, c'est notre capacité de déployer des ressources, de les déplacer et d'avoir l'équipement pour les déplacer.

Je peux certainement vous donner des détails, surtout si vous vous intéressez à la GRC qui sert vos collectivités autochtones en Alberta. Je serai heureux de le faire.

William Stevenson: Oui.

Nous devrons probablement également recevoir par écrit toutes les statistiques concernant les récidivistes, et savoir si ceux qui ont été libérés sous caution récidivent et ce genre de choses. Y a-t-il des différences, ou pouvez-vous me donner des chiffres, concernant les régions éloignées et les collectivités autochtones nordiques par rapport, disons, à certaines des autres collectivités, dans des régions plus urbaines, par exemple?

Bryan Larkin: Nous nous ferons un plaisir de vous fournir les données. Évidemment, la criminalité dans les régions rurales est une priorité pour nous, non seulement en Alberta, mais dans tout le pays. La majorité des collectivités auxquelles nous fournissons des services de police se trouvent en grande partie dans les régions rurales du Canada. Nos stratégies en matière de réduction de la criminalité et des crimes violents sont clairement très axées sur les régions rurales, mais nous serons heureux de travailler en collaboration avec la Division K en Alberta, que vous représentez, pour vous fournir davantage de données spécifiques. Nous serions également heureux de vous mettre en relation avec le sous-commissaire Trevor Daroux, notre commandant, dans la province.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Battiste, vous avez cinq minutes.

Jaime Battiste: Je vous remercie, monsieur le président.

Vous savez je ressens un peu de frustration. Nous avons demandé au commissaire de la GRC de venir répondre à certaines de ces questions, mais on vous a envoyé, vous, je vais donc devoir vous mettre un peu sur la sellette ici.

Nous effectuons une étude fédérale sur les services de police autochtones, ce qui signifie que nous nous attaquons à un grave problème dans les collectivités autochtones dans tout le Canada. L'année dernière seulement, en décembre, l'Assemblée des Premières Nations a demandé la tenue d'une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police. En particulier, les Premières Nations ont demandé « une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police, laquelle doit être menée par des commissaires des Premières Nations, ayant pour mandat d'enquêter sur les décès liés à la police, les incidents graves et le racisme systémique dans le maintien de l'ordre, et de formuler des recommandations tenant compte de la culture et qui s'attaquent aux causes profondes et qui mènent à des réformes ».

Étant donné que le Comité se penche sur la question, et que le commissaire, la cheffe nationale et tous les chefs en font la demande, selon vous, la GRC prend-elle les mesures adéquates pour répondre à leurs préoccupations?

Bryan Larkin: D'abord, il faut préciser que le racisme systémique et les obstacles systémiques n'ont absolument pas leur place à la GRC, dans notre service de police. Je peux vous assurer de l'engagement du commissaire Duheme et de tous les hauts dirigeants et de l'équipe de la haute direction. Nous travaillons très dur. Comme j'y ai fait allusion, nous reconnaissons le passé et nous travaillons très fort sur le présent.

Nous faisons toujours un certain nombre de choses. Je serai heureux de mettre en lumière un certain nombre d'éléments liés à notre travail en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous avons

une équipe dédiée à cela dans tout le pays. Chaque commandant travaille en collaboration avec un conseiller communautaire autochtone qui procure une sagesse culturelle ainsi que des conseils et une orientation en matière de prestation de services aux collectivités autochtones. Le commissaire travaille également avec un conseiller communautaire national autochtone qu'il rencontre deux fois par an pour discuter des défis liés aux services de police, et pour avoir l'avis des dirigeants et des chefs autochtones de tout le pays, qui guident nos services de police et le travail que nous faisons.

Nous avons lancé une importante stratégie de lutte contre le racisme dans notre organisation. Nous avons amélioré la formation sur la compétence culturelle à la division Dépôt et dans toutes les divisions. Cela comprend une formation obligatoire. Comme on l'a laissé entendre, nous avons lancé une formation complémentaire sur les langues officielles en vertu de la Loi sur les langues autochtones. Nous comptons maintenant 140 membres réguliers qui se sont inscrits pour apprendre six langues autochtones.

Nous avons également lancé un projet pilote...

● (1905)

Jaime Battiste: Monsieur le commissaire, je m'excuse de devoir vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

Nous avons entendu des préoccupations importantes au cours des dernières semaines. Ils avaient déjà fait cette demande en décembre. Le commissaire de la GRC a-t-il rencontré la cheffe nationale pour entendre ses préoccupations depuis décembre de l'année dernière?

Bryan Larkin: Je devrai vous répondre par écrit. Je connais bien le calendrier du commissaire. Je sais qu'il a rencontré un certain nombre de chefs. Nous serons heureux de vous communiquer cette information en particulier. Je crois qu'il a récemment rencontré son comité communautaire autochtone.

Je tiens à réaffirmer notre engagement total dans ce dossier.

Jaime Battiste: En tant que député et président du caucus autochtone, ce que j'aimerais vraiment entendre, c'est que la GRC est disposée à rencontrer la cheffe nationale pour entendre les préoccupations qui ont été soulevées l'année dernière, quand on a demandé une enquête nationale. Je pense que des mesures adéquates doivent être prises à partir de là. J'aurais vraiment aimé poser cette question au commissaire Duheme, mais il n'est pas là. Ce dont j'aurais vraiment besoin, c'est que la GRC s'engage à rencontrer la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations. J'espère que vous pourrez transmettre ce message et j'espère que nous pourrions avoir une réponse par écrit avant la fin de notre étude.

Je vais vous laisser poursuivre. Quelles mesures a-t-on prises depuis décembre de l'année dernière?

Bryan Larkin: Au nom du commissaire Duheme, nous sommes absolument disposés à le faire et allons vous rencontrer à votre convenance. Nous nous ferons un plaisir de le faire, et le commissaire participe régulièrement à des rencontres. Nous pouvons, bien entendu, par l'entremise de son bureau — et j'ai le privilège d'y travailler —, organiser et faciliter cette réunion. Nous allons également confirmer les choses par écrit.

Comme je l'ai évoqué, un certain nombre de stratégies importantes sont mises en œuvre à l'échelle du pays, y compris au sein de la Division Dépôt, concernant la compétence culturelle. Bref, je vous confirme que nous sommes entièrement engagés en tant qu'organisation. Nous concentrons tous nos efforts sur cette cause. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un parcours. Il ne s'agit pas d'un programme. Il faudra du temps pour bâtir la confiance.

Encore une fois, nous servons plus de 550 collectivités — et je sais que la surintendante principale Ellis pourra vous fournir certaines informations à ce propos — et nos membres ont le privilège de faire partie de ces collectivités et de contribuer à leur sécurité. C'est au premier plan de notre travail.

Je peux vous en dire davantage sur nos efforts concernant le processus de désescalade entre autres. Malheureusement, bien trop de personnes dans notre pays ont perdu la vie aux mains de la police, et une seule personne, c'est déjà une personne de trop. Cela démontre la grande ampleur du travail que nous devons effectuer, non seulement au chapitre du maintien de l'ordre, mais également dans les collectivités que nous servons. Cela inclut d'autres services d'encadrement pour garantir la sécurité de tous les citoyens.

Encore une fois, je m'engage, au nom du commissaire Duheme — car j'ai la capacité de le faire — à organiser cette rencontre, et nous avons hâte d'y participer et d'entendre directement les chefs des quatre coins du pays.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et trente secondes, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur Dakalbab, vous mentionnez que vous arrivez à la table des négociations avec une bonne idée de ce que vous allez y déposer, ce qui est tout à fait normal. D'un autre côté, nous avons entendu de plusieurs représentants autochtones que le gouvernement arrive souvent avec une attitude voulant que ce qu'il dépose soit à prendre ou à laisser.

Pouvez-vous nous dire comment se passent les négociations? Y a-t-il une place pour la spécificité des communautés?

Talal Dakalbab: Je peux vous garantir que l'attitude avec laquelle mon équipe ou moi arrivons consiste vraiment à écouter, d'abord et avant tout. Il est sûr que nous travaillons avec une enveloppe budgétaire et que je ne peux donc pas avoir plus d'argent que le montant qui nous est accordé. Cependant, aussi récemment que la semaine dernière et l'autre d'avant, j'ai rencontré des chefs de communautés de la Saskatchewan, de l'Alberta, et même du Québec. Nous avons écouté leurs besoins et je me suis engagé personnellement à ce que nous allions les rencontrer en personne pour voir comment nous pourrions améliorer les services ou les montants qui leur sont alloués.

Pas plus tard que cette semaine, j'ai envoyé des messages à quatre provinces, leur demandant de venir à la table avec certaines communautés autochtones et nous pour discuter des besoins et vérifier comment nous pouvons soutenir ces communautés. Je peux vous confirmer et vous donner mon engagement personnel et professionnel que nous laissons place à la discussion et à la négociation. Comme je le dis, il se peut en fin de compte que nous soyons limités dans le montant total que nous pouvons accorder, mais ça n'empêche pas qu'il y a une ouverture à la discussion.

• (1910)

Sébastien Lemire: Merci. Je vous suis reconnaissant de votre réponse.

Plusieurs chefs de police nous ont parlé aussi de la nécessité d'avoir des infrastructures, d'acheter de l'équipement et de donner des formations pour les communautés autochtones. Le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits répond-il à ces besoins et, le cas échéant, de quelle façon?

En complément, il y a eu de la construction ou des rénovations à Pikogan, à Kebaowek et à Timiskaming. Le financement de ces nouveaux postes de police est-il venu de ce programme?

Talal Dakalbab: En effet, il y a eu des investissements. Par contre, je vais être très honnête avec vous: malgré la confiance que j'avais envers le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, il y a encore du chemin à faire avec ce programme. Il y a certaines limitations. Il est parfois difficile d'avoir des constructions dans des milieux plus éloignés, ou de s'assurer que les contrats sont signés à temps. Je ne parle pas juste du fédéral, mais aussi du provincial et des communautés autochtones. En général, on sait que ce n'est pas facile.

Je dois donc admettre que nous avons du chemin à faire avec ce programme. Nous avons l'argent, ce n'est donc pas un problème d'argent. C'est vraiment un problème de processus et de capacité de nous assurer que la construction est faite à temps et de négocier des ententes à temps.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Morin, pour cinq minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Merci aux invités.

Étant donné que le jour du Souvenir est assez proche, je tiens à vous remercier de votre service, et je tiens également à remercier nos membres de la GRC.

Je pense que je vais commencer par fournir un petit peu de contexte, étant donné que je suis moi-même l'ancien chef de la Nation crie Enoch. M. Walraven le sait, puisque nous avons également travaillé ensemble au ministère.

J'ai eu la chance d'avoir une bonne relation avec la GRC locale. Le commandant Lokken, actuellement à la tête de la Division Dépôt, était affecté à Parkland, et il était également en détachement dans notre nation. Nous sommes assez chanceux d'être à proximité d'Edmonton, et d'avoir notre propre source de revenus. Je pense sincèrement aussi que le gouvernement fédéral, la province et les nations elles-mêmes devraient également contribuer au financement de leurs propres services de maintien de l'ordre comme moyen de créer leurs propres économies. Nous avons eu la chance de le faire avec la GRC et Sécurité publique.

Je veux rapidement mentionner Nelson Salter et Ray Starzynski, en particulier. Ce sont deux commandants avec qui j'ai travaillé. Ils ont effectué un excellent travail pour notre communauté, et comme vous l'avez mentionné. Commissaire Larkin, nous entendons beaucoup parler de la mise en œuvre et de l'application des règlements des nations. La GRC a effectivement appliqué notre règlement le plus sévère, soit la loi relative à l'expulsion, et elle l'a fait de manière assez uniforme.

Je sais que bon nombre de Premières Nations, de communautés autochtones et de communautés inuites ne partagent pas cet avis, mais je pense que c'est possible, donc merci d'y avoir fait référence.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai parlé avec le commandant Lokken, et avec d'autres membres de la GRC, du prochain budget, et ils souhaitent réclamer une formation et des services en matière de santé mentale. Je me demandais si vous pouviez nous en dire plus, et placer cette information dans le contexte du travail auprès des communautés autochtones, parce que ce sont des placements uniques — il convient de tenir compte des traumatismes, de l'histoire de ces communautés, ainsi que du passé difficile qu'elles ont avec la GRC, en particulier. Pouvez-vous davantage expliquer en quoi, selon vous, le fait d'investir dans la santé mentale pourrait aider, en particulier dans le contexte des collectivités autochtones, à élaborer une nouvelle approche de la formation?

Bryan Larkin: Merci de vos commentaires positifs à l'égard de l'équipe de direction. Nous sommes très fiers du commissaire adjoint Lokken et du travail qu'il effectue au sein de la Division Dépôt. La division est entre de bonnes mains au moment où nous envisageons l'avenir de la formation de la prochaine génération d'agents de police.

Comme vous le savez, ce travail comporte des défis spécifiques, et je sais que la surintendante principale Ellis nous parlera de son expérience vécue sur le terrain.

Le premier défi, le plus important, c'est que le fait d'adopter une approche différente en matière de santé mentale exige des services de logement et de lutte à la toxicomanie. Pour ces types de défis, la meilleure approche, c'est une approche communautaire.

Bien entendu, du point de vue du maintien de l'ordre, la GRC est d'avis que nous n'allons pas régler ces problèmes en procédant à des arrestations; que le système judiciaire, si solide et robuste soit-il, n'est pas toujours la réponse appropriée; et qu'il vous faut des approches communautaires axées sur la communauté pour régler certains des problèmes les plus complexes avec lesquels nous composons dans les collectivités.

L'un des défis auxquels nous sommes confrontés, en tant qu'organisation, c'est que la majorité des collectivités auxquelles nous fournissons des services de maintien de l'ordre sont souvent situées dans des zones du Nord, reculées et limitées, ce qui représente un obstacle pour la mise en œuvre de grands services et de services d'encadrement. Lorsque les gens téléphonent, la seule réponse et la seule solution au bout du fil, c'est l'agent de la GRC qui doit porter beaucoup de chapeaux différents, et s'occuper de beaucoup de choses différentes en étant animé des meilleures intentions, en faisant du mieux qu'il peut, et en utilisant ses meilleurs ensembles de compétences.

Très clairement, nous nous efforçons, dans le cadre d'un partenariat avec Sécurité publique et les agents de sécurité communautaire, et grâce à l'adoption d'autres approches en santé mentale, de poursuivre les efforts conjoints avec les provinces et les territoires

concernant l'évolution des moyens dont nous fournissons nos services de maintien de l'ordre. Puisque le temps m'est compté, il se peut que Mme Ellis ait une approche unique qui fonctionne dans le Yukon, et qui contribuerait véritablement à cette discussion.

• (1915)

Lindsay Ellis: Au Yukon, il y a deux éléments que je tiens à souligner.

Le premier, c'est le programme des agents de sécurité communautaire à la Première Nation des Kwanlin Dün. Ce programme fonctionne tous les jours avec la forte collaboration de trois agents de police issus du programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, qui sont affectés à la Première Nation des Kwanlin Dün.

Ce programme des agents de sécurité communautaires est un service communautaire, sur le terrain, culturellement pertinent et tenant compte des traumatismes, que l'on fournit à la subdivision McIntyre, à Whitehorse, au Yukon, laquelle fait partie des terres octroyées par l'entente à la Première Nation des Kwanlin Dün.

Le travail que les participants du programme effectuent varie de l'aide aux personnes âgées, dans le cadre de laquelle on laisse sortir leur chien en soirée, lorsqu'il fait un peu trop sombre, qu'il fait froid, et qu'elles ont peur, au soutien à la GRC dans son travail lorsque quelqu'un a besoin de soutien psychologique, ou de suivi et de services d'encadrement. C'est l'un des éléments que je tiens à souligner.

Le deuxième élément, c'est l'équipe CAR 867, l'équipe mobile d'intervention d'urgence. Il s'agit d'une initiative financée par le territoire, issue du détachement de Whitehorse qui jumelle un agent de police et un infirmier. À l'heure actuelle, il y a deux agents de police et deux infirmiers. Cette initiative compte également des employés autochtones. Non seulement ils répondent aux personnes en situation de crise d'une manière qui tient compte des traumatismes et de la culture, mais ils fournissent également des services de prévention, de surveillance et de suivi, lesquels ont considérablement réduit le nombre de demandes d'intervention en vertu de la Loi sur la santé mentale au détachement de Whitehorse.

Le président: Merci beaucoup de cette réponse importante.

Monsieur Earle, vous avez cinq minutes.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je viens de la division B à Terre-Neuve-et-Labrador, et je suis le député du Labrador. Comme vos collègues, je tiens à remercier tous vos membres du travail exceptionnel qu'ils accomplissent au Labrador. C'est dans le Nord. C'est le Yukon, mais avec un autre nom, et c'est aussi magnifique que le Yukon.

Je souhaite parler du maintien de l'ordre et des services de police autochtones au sein des collectivités. Nous avons tenu un certain nombre d'audiences où nous avons écouté les chefs de police autochtones parler de l'importance de la cohérence dans les collectivités, et des résultats importants qui en découlent.

J'aimerais poser ma question au sous-commissaire principal. La question touche aussi le système FIFO, ou le navetage aérien. J'aimerais que vous parliez, dans la mesure du possible, des avantages et des inconvénients du système FIFO sur la communauté en premier lieu, mais aussi, sur vos membres, qui sont tout aussi importants.

Bryan Larkin: Bien entendu, le maintien de l'ordre dans le Nord est un défi de taille, et, bien sûr, trouver des membres qui acceptent de passer beaucoup de temps dans ces collectivités peut s'avérer très difficile et compliqué, mais cela peut être également très gratifiant.

Comme vous le savez, nous avons mis à l'essai, dans le cadre de projets pilotes, les modèles de navetage aérien, selon l'endroit dans le pays où l'on se trouve. Nous avons demandé à un membre de se rendre dans une collectivité pendant une période prolongée — de 15 ou 16 jours — et de quitter ensuite la collectivité, puis un autre membre prend sa place. Nous constatons également une certaine uniformité: les mêmes membres se rendent dans les collectivités et en sortent, et c'est quelque chose qui a été bien accueilli.

Notre audit interne évalue en ce moment les modèles de navetage aérien et de navetage. Je peux dire que nous avons reçu plus de 6 000 réponses des membres des communautés, des membres internes et des dirigeants concernant ce programme, ce qui nous permet de mieux nous orienter. Cet audit a été couronné de succès. Nous n'avons pas encore les résultats; cependant, de manière générale — et bien entendu, la commandante Ellis pourra fournir plus de contexte à ce propos — selon la rétroaction que nous recevons du commissaire adjoint Pat Cahill à Terre-Neuve-et-Labrador, il s'agit d'un modèle fructueux. Bien entendu, le modèle s'assortit de coûts financiers et suppose des déplacements, en particulier dans certaines zones où les conditions météorologiques sont changeantes, et ainsi de suite, mais nous constatons une cohérence accrue chez les membres qui se rendent dans ces communautés, lorsqu'ils arrivent puis partent, et ainsi de suite.

Encore une fois, notre initiative pilote est toujours au stade embryonnaire. Nous avons étudié en profondeur le modèle de la police provinciale de l'Ontario, et celui de la Sûreté du Québec pour trouver la meilleure manière de fournir un service uniforme aux collectivités du Nord. Comme vous l'avez évoqué, un maintien de l'ordre fructueux tient aux relations, et ce n'est que par les interactions et l'écoute, et ce genre de choses, que nous pouvons y arriver.

Madame Ellis, y a-t-il autre chose que je n'ai pas mentionné? Je sais que vous avez deux ou trois modèles qui pourraient servir d'exemple concret également.

• (1920)

Lindsay Ellis: Merci.

Je partage l'avis de mon collègue, le sous-commissaire principal, selon lequel bon nombre de zones rurales et isolées pourraient tirer parti de ces modèles, mais ils ne sont pas sans difficulté.

Au Yukon, nous avons été chanceux, dans la mesure où tous nos détachements sont permanents. Nous n'avons pas mis en œuvre le système de navetage à proprement parler, si ce n'est que dans le cas de l'équipe de secours dont j'ai parlé plus tôt. Cela s'explique par le fait que notre politique de dotation au Yukon ne prévoit pas de durée maximale de service, mais elle prévoit une durée minimale. Il y a une durée de service minimale obligatoire dans la collectivité.

Bien sûr, tout peut arriver. Parfois, la vie change, et parfois les membres ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations envers la collectivité, mais je dirais que c'est rare. Le fait que la politique de dotation ne prévoit pas une durée maximale de service au sein de la collectivité permet aux relations personnelles de s'épanouir, et permet aux membres et à leur famille d'être bien pris en charge. S'ils souhaitent, peut-être, quitter le maintien de l'ordre dans une région éloignée pendant quelque temps, et s'installer dans le grand centre de Whitehorse, nous pouvons ainsi les aider à disposer de la flexibilité nécessaire et à faire leurs choix de vie et de carrière. C'est quelque chose qui a été très fructueux au Yukon.

Je dirais qu'à mesure que la pression exercée par le ressourcement sur le maintien de l'ordre continue... et cela ne concerne pas uniquement la GRC; je pense que les membres du Comité ont parlé de tout le contexte à l'échelle du Canada — il se peut que ce soit quelque chose que nous devions envisager à l'avenir au Yukon, mais à l'heure actuelle, le modèle de navetage est, heureusement, quelque chose que nous ne mettons pas encore en œuvre.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Ce qui nous amène donc à la fin de notre deuxième série de questions.

J'aimerais demander au Comité s'il désire lever la séance. Il reste à peine quelques minutes avant qu'il ne soit 19 h 30. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

Le président: Je tiens à remercier les témoins d'avoir présenté leur témoignage et de nous avoir aidés dans notre étude.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>